



*Bulletin Officiel*  
*Département du Loiret*

Directeur de publication : M. Marc GAUDET

ISSN : 0294-1317

N°06 - Tome 1 - OCTOBRE 2020

**SOMMAIRE**

**COMMISSION PERMANENTE**

*Pages*

- Séance du mardi 13 octobre 2020 ..... 1 à 23

## Commission Permanente du mardi 13 octobre 2020

\*\*\*

Etaient Présents : M. GAUDET, Président du conseil Départemental  
Mme MARTIN, M. MALBO, Mme LECLERC, M. TOUCHARD, M. NERAUD Mme BELLAIS,  
M. BOURILLON, Mme GALZIN, M. GABELLE, Mme QUAIX, M. GRANDPIERRE, Vice-Présidents  
Mme CHERADAME, M. GUERIN, Mme GABORIT, M. LECHAUVE, Mme CHAUVIERE, M. GUDIN,  
Mme KERRIEN, M. RIGLET, Mme CHANTEREAU, M. DUPATY, M. SAURY, Mme LORME,  
M. BREFFY, Mme COURROY, M. SOLER, Membres.

Absents excusés : Mme DUBOIS.

### COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS.. 1

- A 01 - Adapter le patrimoine au besoin - Garantir une gestion active du patrimoine - Constat de l'appartenance de fait au domaine public départemental d'une parcelle sise à Saint-Jean-de-Braye, à transférer à la Commune..... 1
- A 02 - ZAC des Portes du Loiret à Saran - Vente à EXIA..... 2
- A 03 - Déviation RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel - Acquisition et indemnisation..... 3
- A 04 - Canal d'Orléans et ses étangs - Projet de convention avec la Communauté de Communes des Loges, relative aux aménagements de sécurité mis en œuvre route de la Vallée afin d'accéder à la base de loisirs de l'étang de la Vallée..... 4
- A 05 - Déplacements cyclables - Adaptation vélos et piétons du viaduc ferroviaire entre Sully-sur-Loire et Saint-Père-sur-Loire - Projet d'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté de Communes du Val de Sully..... 5
- A 06 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret pour des audits et des diagnostics de performances énergétiques sur les bâtiments et leurs dépendances..... 6
- A 07 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret pour une assistance juridique et administrative en matière d'opérations foncières et immobilières..... 7
- A 08 - ZAC des Portes du Loiret - Vente à MAGELLIM..... 8

**COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION..... 9**

- B 01 - Subvention pour la réalisation d'une étude sur le projet de création d'une filière logistique dans le réseau Insertion par l'Activité Economique (IAE)..... 9

**COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP..... 10**

- C 01 - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Attribution des crédits 2020 concernant la 2ème fenêtre de l'appel à projets relatif au développement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et des actions individuelles et collectives de soutien et d'accompagnement des proches aidants..... 10

- C 02 - Organisation d'un dispositif de mise en isolement des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance susceptibles ou contaminés par la COVID-19..... 11

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE..... 12**

- D 01 - Convention dans le cadre du projet Lysseo : occupation du domaine privé communal avec constitution de servitude à Auxy..... 12

- D 02 - Conventions tripartites de mise à disposition de points hauts dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit Radio - Communes d'Auxy et de Villereau..... 13

- D 03 - Manifestations agricoles (politique E01) : demandes de subventions..... 14

- D 04 - Une politique de soutien à la Marine de Loire : demande de subvention..... 15

- D 05 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 2) - Contrats départementaux de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), de la Communauté de Communes des Loges et de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais - demandes de subventions..... 16

- D 06 - Accompagnement financier de la Loiretek : informatisation du portail et Dotation Générale de Décentralisation exceptionnelle au titre du confinement..... 17

- D 07 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 3) : attribution des enveloppes cantonales 2020 portant sur le produit des amendes de police et de la redevance des mines..... 19

**COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT..... 20**

- E 01 - Le Département se mobilise pour assurer la sécurité des personnes et des biens - Convention avec l'Etat pour le financement de la phase 4 des travaux de fiabilisation des systèmes d'endiguement de la Loire (Plan Loire IV)..... 20

**COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS..... 21**

- F 01 - Subventions sur crédits non affectés..... 21

- F 02 - Convention relative à la réalisation de la composante orthophotographique du référentiel à grande échelle sur le Département du Loiret..... 22

- F 03 - Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2020..... 23

---

## COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS

### **A 01 - Adapter le patrimoine au besoin - Garantir une gestion active du patrimoine - Constat de l'appartenance de fait au domaine public départemental d'une parcelle sise à Saint-Jean-de-Braye, à transférer à la Commune**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de constater l'appartenance de fait au domaine public, de la parcelle BC 456, d'une surface de 19 m<sup>2</sup>, située à Saint-Jean-de-Braye, rue du Petit Vomimbert, cette parcelle étant terrain d'assiette d'un transformateur électrique en fonctionnement.

Article 3 : Il est décidé de transférer la propriété de ce terrain à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, au profit de la Commune de Saint-Jean-de-Braye, conformément à l'article L. 3212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est habilité à signer tout acte et pièces permettant la réalisation de ce transfert de propriété au profit de la Commune de Saint-Jean-de-Braye.

## **A 02 - ZAC des Portes du Loiret à Saran - Vente à EXIA**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 27 pour.

Article 2 : Il est décidé de céder la parcelle BE 115 à Saran « ZAC Portes du Loiret » pour une superficie totale de 10 675 m<sup>2</sup> à la SARL ICARE 2020 domiciliée au 500 rue Francis Perrin 45770 Saran ou à toute autre société qui s'y substituerait, au prix de vente de 859 652 € net vendeur, soit 1 031 582 € TTC, sous conditions suspensives d'obtention de permis de construire et de la commercialisation de 50 % de la surface cessible du bâtiment.

Article 3 : Le Cahier des Charges de Cession de Terrain tel qu'annexé à la présente délibération est validé.

Article 4 : Monsieur le Président Départemental est autorisé à saisir Monsieur le Préfet pour l'approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain conformément à l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme.

Article 5 : Il est décidé d'imputer la recette liée à la cession des terrains en zone AUI d'un montant de 859 652 € net vendeur soit 1 031 582 € TTC sur le budget annexe n°10 (ZAC Portes du Loiret) - Opération de travaux 2010-06664 - Action E0202201.

Article 6 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

---

## **A 03 - Déviation RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel - Acquisition et indemnisation**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 26 voix pour et 1 voix contre.

Article 2 : Il est décidé d'abroger les articles 6 et 9 de la délibération A03 de la Commission permanente du vendredi 10 juillet 2020 du Conseil Départemental du Loiret, pour les parties concernant la promesse d'échange avec M. Bernard DE BEUCORPS et l'acquisition auprès de Mme Geneviève PERRET.

Article 3 : Il est décidé d'approuver l'échange de parcelles entre M. Bernard DE BEUCORPS, né à Orléans le 24 juillet 1934, et le Département du Loiret, des parcelles AH 806 pour environ 2 336 m<sup>2</sup>, AH 807 de 17 425 m<sup>2</sup>, AH 809 de 1 836 m<sup>2</sup>, AH 810 de 51 929 m<sup>2</sup> et AH 812 de 6 282 m<sup>2</sup> soit au total environ 79 808 m<sup>2</sup> sur la Commune de Mardié appartenant à M. Bernard DE BEUCORPS en échange des parcelles cadastrées AH 816 de 55 796 m<sup>2</sup> et AH 815 pour environ 6 925 m<sup>2</sup> soit au total environ 62 721 m<sup>2</sup> sur la Commune de Mardié. L'échange ne fera l'objet d'aucune soulte.

Article 4 : Il est décidé d'approuver la création d'un droit de passage attaché aux parcelles issues des parcelles AH 816 et AH 815, sur environ 2 916 m<sup>2</sup> afin de permettre au Département d'entretenir l'ouvrage au nord de ces parcelles. Une servitude sera établie et attachées aux parcelles, cette servitude ne fera l'objet d'aucune indemnisation.

Article 5 : Il est décidé d'approuver l'acquisition auprès de Mme Geneviève PERRET, née le 16 décembre 1942 à Paris 7<sup>ème</sup> arrondissement (75), des parcelles sur la Commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel cadastrées ZH 49 de 3 858 m<sup>2</sup> et ZH 51 de 9 294 m<sup>2</sup> sous DUP, soit au total 13 152 m<sup>2</sup> au prix de 10 910 €.

Article 6 : Il est décidé d'approuver les termes du Bulletin d'indemnisation tel qu'annexé à la présente délibération à M. Bruno CAMUS, exploitant, GAEC CAMUS immatriculée au RCS d'Orléans, SIREN 437 913 957, dont le siège social se situe 117 route d'Orléans, 45150 Darvoy, concernant la parcelle cadastrée ZE 111 de 4 802 m<sup>2</sup> sur la Commune de Sandillon dont M. Bruno CAMUS exploite 2 056 m<sup>2</sup> visant à l'indemniser pour la prise de possession anticipée de cette parcelle pour un montant de 497,39 € TTC.

Article 7 : Il est décidé d'approuver les termes du Bulletin d'indemnisation tel qu'annexé à la présente délibération à M. Willy ROBICHON, né le 05/04/1979 à Orléans (45), habitant 2 301 route de Jargeau 45640 Sandillon, concernant la parcelle cadastrée ZE 111 de 4 802 m<sup>2</sup> sur la Commune de Sandillon dont M. Willy ROBICHON exploite 2 746 m<sup>2</sup> visant à l'indemniser pour la prise de possession anticipée de cette parcelle pour un montant de 5 656,45 € TTC.

Article 8 : Il est pris acte que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération DEV Jargeau (père : 1999-00561 fille : 2003-0009), et que la recette correspondante sera imputée sur l'opération DEV Jargeau (père : Jargeau 2020-01036).

Article 9 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de la délibération.

**A 04 - Canal d'Orléans et ses étangs - Projet de convention avec la Communauté de Communes des Loges, relative aux aménagements de sécurité mis en œuvre route de la Vallée afin d'accéder à la base de loisirs de l'étang de la Vallée**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention avec la Communauté de Communes des Loges, relative aux aménagements de sécurité mis en œuvre route de la Vallée afin d'accéder à la base de loisirs de l'étang de la Vallée sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

---

**A 05 - Déplacements cyclables - Adaptation vélos et piétons du viaduc ferroviaire entre Sully-sur-Loire et Saint-Père-sur-Loire - Projet d'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté de Communes du Val de Sully**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Communauté de Communes du Val de Sully concernant l'adaptation piétons et vélos du viaduc ferroviaire situé entre Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer l'avenant n°2 à cette convention tel qu'annexé à la présente délibération.

---

**A 06 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret pour des audits et des diagnostics de performances énergétiques sur les bâtiments et leurs dépendances**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret et le Département du Loiret pour des audits et des diagnostics de performances énergétiques sur les bâtiments et leurs dépendances sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

---

**A 07 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret pour une assistance juridique et administrative en matière d'opérations foncières et immobilières**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret et le Département du Loiret pour une assistance juridique et administrative en matière d'opérations foncières et immobilières sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

---

## **A 08 - ZAC des Portes du Loiret - Vente à MAGELLIM**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 27 pour.

Article 2 : Il est décidé de céder une emprise d'environ 19 420 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles BE 028 et BE 093 à Saran « ZAC Portes du Loiret », à la société MAGELLIM domiciliée au 3 rue Anatole de la Forge, 75017 Paris, ou toute autre personne désignée par elle ou par GRDF en zone AUI, une superficie de 14 150 m<sup>2</sup> en zone constructible au prix de 96 € HT et une superficie en zone inconstructible de 5 270 m<sup>2</sup> au prix de 20 €/m<sup>2</sup>. Le prix de vente de l'unité foncière située en AUI est de 1 463 800 € HT soit 1 756 560 € TTC net vendeur, prix et surface à parfaire en fonction d'un document d'arpentage établi par un géomètre expert.

Article 3 : Il est décidé de valider le Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à saisir Monsieur le Préfet pour l'approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT), conformément à l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme.

Article 5 : Il est décidé d'imputer la recette liée à la cession des terrains en zone AUI sur le budget annexe n°10 (ZAC Portes du Loiret) - Opération de travaux 2010-06664 - Action E0202201.

Article 6 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

---

## COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION

### **B 01 - Subvention pour la réalisation d'une étude sur le projet de création d'une filière logistique dans le réseau Insertion par l'Activité Economique (IAE)**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer, au titre des crédits actions subventionnées RSA (domaine de l'Emploi) pour l'année 2020, la subvention suivante qui sera versée selon la modalité de versement F1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier :

- 14 000 € à la structure Le Lieu Multiple pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une filière d'activité logistique s'appuyant sur les structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget départemental 2020, de la manière suivante :

Thème de la demande de subvention	Clé d'imputation	Chapitre	Nature	Fonction	Action	Montant décidé
Actions subventionnées RSA	D24686	017	6574	564	B0305102	14 000 €

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention correspondante à la décision prise dans le cadre de la présente délibération, sur la base des modèles de conventions types adoptées par le Conseil Général lors de sa Session du 9 au 12 décembre 2008 (délibération n°C02).

## COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES AGEES ET DU HANDICAP

### **C 01 - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Attribution des crédits 2020 concernant la 2ème fenêtre de l'appel à projets relatif au développement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et des actions individuelles et collectives de soutien et d'accompagnement des proches aidants**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions de fonctionnement dont le détail figure en annexe à la présente délibération, faisant l'objet d'un unique versement (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, sous réserve du versement du concours de la CNSA.

---

**C 02 - Organisation d'un dispositif de mise en isolement des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance susceptibles ou contaminés par la COVID-19**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Cigales et Grillons et le Département du Loiret pour la mise à l'isolement de jeunes nouvellement admis à l'Aide Sociale à l'Enfance, cas contact ou diagnostiqués COVID-19 accueillis à la Maison de l'Enfance ou dans le dispositif départemental d'accueil familial, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, nature 652412, fonction 51, action B0403204 du budget départemental 2020.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer ladite convention.

---

## COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

### **D 01 - Convention dans le cadre du projet Lysseo : occupation du domaine privé communal avec constitution de servitude à Auxe**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine privé communal constitutive de servitude, relatif à la construction d'infrastructures d'accueil des câbles de fibre optique du réseau départemental de communications électroniques à très haut débit (Lysseo), et nécessaire à l'alimentation en fibre optique du site THD Radio d'Auxe.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention dans le cadre du projet Lysseo : occupation du domaine privé communal avec constitution de servitude à Auxe, telle qu'annexée à la présente délibération.

---

**D 02 - Conventions tripartites de mise à disposition de points hauts dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit Radio - Communes d'Auxy et de Villereau**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes des deux conventions tripartites de mise à disposition de points hauts dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit Radio des Communes d'Auxy et de Villereau telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions.

---

### **D 03 - Manifestations agricoles (politique E01) : demandes de subventions**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : il est décidé d'attribuer une subvention à l'Association des Jeunes pour les Initiatives rurales d'un montant maximum de 2 000 € pour l'organisation d'un « Dimanche à la Campagne » le 23 août 2020, Quai du Châtelet à Orléans, avec la modalité de versement F1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier et d'imputer cette dépense (opération 2020-00925) sur le chapitre 65, nature 6574, de l'action E0101202 du budget départemental 2020.

Article 3 : Il est décidé d'attribuer une subvention à l'Association Egreville Loisirs et Animations d'un montant maximum de 500 € pour l'organisation de la « Foire à la volaille d'Egreville » le 12 décembre 2020 à Egreville, avec la modalité de versement F1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier et d'imputer cette dépense (opération 2020-00929) sur le chapitre 65, nature 6574, de l'action E0101202 du budget départemental 2020.

## **D 04 - Une politique de soutien à la Marine de Loire : demande de subvention**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes de Saint-Benoît-sur-Loire à Saint-Benoît-sur-Loire, section l'Armada d'un montant maximum de 760 € pour l'achat d'une voile de 15 m<sup>2</sup> pour la plate Loire la « Sterne » avec la modalité de versement I1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier et d'imputer cette opération n°2020-01020 sur le chapitre 204, nature 20421, de l'action D0303302 du budget départemental 2020.

**D 05 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 2) - Contrats départementaux de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), de la Communauté de Communes des Loges et de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais - demandes de subventions**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 204 000 € à la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour l'opération des aménagements de la plaine du Château Blanc à Villemandeur, projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat ;
- 130 168 € à la Commune de Férolles, avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour l'aménagement de sécurité au hameau de Villiers (RD 12), projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Loges ;
- 858 149 € à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, avec la modalité de versement I3 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour le projet de création d'un groupe scolaire à Puiseaux au titre du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais ;
- 150 000 € à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour le projet d'aménagement du Domaine de Flotin au titre du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais ;
- 120 000 € à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour la réhabilitation du Moulin de Châtillon au titre du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

Article 3 : Il est décidé d'affecter les opérations correspondantes 2020-02939, 2019-00630, 2020-02946, 2020-02945 et 2020-02947 sur l'autorisation de programme 16-G0402101-APDPRPS du budget départemental 2020.

**D 06 - Accompagnement financier de la Loiretek : informatisation du portail et Dotation Générale de Décentralisation exceptionnelle au titre du confinement**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : La Collectivité est autorisée à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire pour une subvention à hauteur 4 280 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation 2020 dédiée à l'informatisation de la Médiathèque Départementale du Loiret.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire.

## **Délibération multiple n°2**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : La Collectivité est autorisée à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire pour une subvention à hauteur de 10 000 € au titre de la Dotation Générale de Décentralisation exceptionnelle.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire.

---

**D 07 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 3) : attribution des enveloppes cantonales 2020 portant sur le produit des amendes de police et de la redevance des mines**

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les enveloppes cantonales 2020 portant sur le produit des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole aux cantons suivants :

Canton	Amendes de police			Redevance des mines sur le pétrole			Montant total
	Longueur voirie (mètres)	Proportion voirie	Montants	Longueur voirie (mètres)	Proportion voirie	Montants	
BEAUGENCY	356 052	5,55	<b>71 121</b>	354 502	5,33	<b>12 005</b>	83 126
CHALETTE-SUR-LOING	82 990	1,29	<b>16 577</b>	211 660	3,18	<b>7 140</b>	23 717
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	354 716	5,53	<b>70 854</b>	353 665	5,32	<b>11 960</b>	82 814
COURTENAY	1 158 918	18,07	<b>231 491</b>	1 145 098	17,22	<b>39 074</b>	270 565
FLEURY-LES-AUBRAIS	95 114	1,48	<b>18 999</b>	95 114	1,43	<b>3 206</b>	22 205
GIEN	628 575	9,80	<b>125 556</b>	721 297	10,85	<b>24 319</b>	149 875
LA FERTE-SAINT-AUBIN	226 070	3,52	<b>45 157</b>	225 530	3,39	<b>7 622</b>	52 779
LORRIS	950 940	14,82	<b>189 948</b>	950 940	14,30	<b>32 062</b>	222 010
MALESHERBES	592 555	9,24	<b>118 361</b>	590 790	8,89	<b>19 978</b>	138 339
MEUNG-SUR-LOIRE	513 773	8,01	<b>102 625</b>	512 995	7,72	<b>17 322</b>	119 947
MONTARGIS	274 969	4,29	<b>54 924</b>	309 979	4,66	<b>10 549</b>	65 473
OLIVET		0,00	<b>0</b>		0,00	<b>0</b>	0
ORLEANS		0,00	<b>0</b>		0,00	<b>0</b>	0
ORLEANS-3		0,00	<b>0</b>		0,00	<b>0</b>	0
PITHIVIERS	395 193	6,16	<b>78 939</b>	395 193	5,94	<b>13 324</b>	92 263
SAINT-JEAN-DE-BRAYE		0,00	<b>0</b>		0,00	<b>0</b>	0
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE		0,00	<b>0</b>		0,00	<b>0</b>	0
SAINT-JEAN-LE-BLANC	176 290	2,75	<b>35 214</b>	176 290	2,65	<b>5 944</b>	41 158
SULLY-SUR-LOIRE	608 974	9,49	<b>121 641</b>	605 111	9,10	<b>20 532</b>	142 173
<b>TOTAL 2019</b>	<b>6 415 129</b>	<b>100</b>	<b>1 281 407</b>	<b>6 648 164</b>	<b>100</b>	<b>225 037</b>	<b>1 506 444</b>
<b>Total 2018</b>	<b>6 405 472</b>	<b>100</b>	<b>769 262</b>	<b>6 661 874</b>	<b>100</b>	<b>231 044</b>	<b>1 000 306</b>
<b>EVOLUTION 2018-2019</b>			<b>66,58</b>			<b>-2,60</b>	<b>50,60</b>

Article 3 : Il est décidé d'arrêter la répartition des crédits d'Etat telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Article 4 : Un principe de fongibilité est appliqué pour l'ensemble des crédits d'Etat en accord avec les Conseillers départementaux. Ce qui signifie qu'un canton qui ne consommerait pas la totalité de l'enveloppe peut accorder ses reliquats à un autre canton.

**COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**E 01 - Le Département se mobilise pour assurer la sécurité des personnes  
et des biens - Convention avec l'Etat pour le financement de la  
phase 4 des travaux de fiabilisation des systèmes d'endiguement de  
la Loire (Plan Loire IV)**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention de financement portant sur la phase 4 du programme de fiabilisation du système d'endiguement du Val d'Orléans dans le cadre du Plan Loire IV dont les termes sont adoptés, telle qu'annexée à la présente délibération.

---

**COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES SERVICES SUPPORTS**

**F 01 - Subventions sur crédits non affectés**

Article 1 : Le rapport est adopté avec 27 voix pour et 1 voix contre.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention pour l'année 2020 à l'Association des Amis de la Base Aérienne d'Orléans-Bricy (ABAOB), pour un montant total de 1 500 €, faisant l'objet d'un versement unique (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier. Cette dépense sera imputée sur la nature 6574, à l'action G0401102 du budget départemental 2020.

---

**F 02 - Convention relative à la réalisation de la composante orthophotographique du référentiel à grande échelle sur le Département du Loiret**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention tri-partite pour la réalisation de la composante orthophotographique du référentiel à grande échelle sur le département du Loiret, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention et à engager les crédits correspondants sur l'exercice 2020 (G0803103 – Opération 2015-00104 – Clé : D03316 – Chapitre 21 – Nature : 21838).

Article 4 : Il est pris acte du fait que si les crédits correspondants n'étaient pas votés par l'Agence Loiret Numérique lors de l'élaboration de son budget 2021, le Département se substituerait à l'Agence Loiret Numérique sur la base des crédits disponibles en autorisation de programme (G0803103 – Opération 2015-00104).

---

### **F 03 - Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2020**

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé, conformément à la répartition jointe à la présente délibération, de répartir entre les Communes défavorisées du Loiret, la somme de 5 965 022 € provenant de la dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2020.

---

Les actes administratifs publiés  
dans ce recueil peuvent être consultés  
à l'Hôtel du Département  
15, rue Eugène Vignat – 45000 ORLEANS